

Abbaretz, le 19 juin 2015

Objet : Inscriptions restauration scolaire, accueil périscolaire

Madame, Monsieur,

L'inscription administrative de votre enfant pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire est à effectuer avant le 7 juillet 2015 en retournant en mairie :

- ❶ pour la restauration scolaire :
 - ✓ la fiche d'inscription,
 - ✓ une photo d'identité de votre enfant (support papier ou autre).

- ❷ pour l'accueil périscolaire :
 - ✓ la fiche d'inscription.

- ❸ pour ces deux services :
 - ✓ la notification de votre dernier quotient familial (CAF ou MSA) ou à défaut votre numéro d'allocataire,
 - ✓ les autorisations parentales signées,
 - ✓ les règlements intérieurs signés,
 - ✓ les renseignements complémentaires signés,
 - ✓ la photocopie de votre attestation d'assurance responsabilité civile,
 - ✓ la fiche sanitaire de liaison complétée ainsi que la photocopie du carnet de santé (vaccinations) de votre enfant.

Les inscriptions téléphoniques s'effectuent au 02 40 51 47 85 (répondeur) dans les locaux de l'accueil périscolaire. Il est impératif d'appeler avant le jeudi afin d'inscrire un ou plusieurs enfants pour la semaine suivante.

En cas d'absence non justifiée, une facturation sera appliquée.

Pour le règlement de ces services, la Mairie édite chaque fin de mois une facture qui est adressée aux familles et dont le règlement est à effectuer au Trésor Public de Derval si le prélèvement automatique n'a pas été mis en place.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Pierre POSSOZ